

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 338 complétant le tableau annexé à l'arrêté n° 774 du 31 octobre 1941.

n° 338

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 mai 1942
Numéro JO n° 5 du 31/05/1946	Date du numéro 31 mai 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret. du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 mai 1937 portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies

Vu l'arrêté n° 774 du 31 octobre 1941 et le tableau y annexé portant classement par catégories et par classes des immeubles loués par la colonie aux fonctionnaires de l'administration locale

Vu l'avis de la Commission fixée par décision n° 623 du 14 septembre 1911 et les propositions exposées dans le procès-verbal du 27 avril 1942

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 30 mai 1912,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}—Le tableau annexé à l'arrêté n° 774 du 31 octobre 1941 susvisé est complété comme suit : Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILIETAS.